



ACCIDENT SPORT MUSCULATION POLE ESPOIR

Par **hugo179**, le **21/04/2016** à **02:34**

Bonjour,

Mon fils de 17 ans a été victime d'un accident lors d'un entraînement physique encadré, (pole espoir). pour moi il y a négligence l'appareil de musculation n'était pas fixé au mur ou au sol et l'appareil lui est tombé dessus - Il y a des témoins. Il s'est protégé en mettant son bras en opposition.

Résultat : double fracture du poignet avec déplacement. il y a eu hospitalisation, opération, 48H d'enfer... J'ai beaucoup de frais déjà engagé pour des compétitions à venir dans le mois à venir. Billet d'avion, location appartement etc... sans parlé que sa saison est bien compromise puisque mon fils devait faire des compétitions chez les pros à partir de juillet. Enfin étant indépendant, ma petite entreprise va moins bien marché car je vais devoir m'occuper de lui (repas, douche, soutien scolaire...) Je ne sais pas trop quoi faire... la fédération m'a envoyé des formulaires, mais je voudrais être indemnisé de mes frais déjà engagé d'une part, mais aussi sur le fait que sa saison est quasiment foutu... perte de points, classement, et il va devoir repartir de bien plus loin en 2017... Donc faire plus de compte et donc plus de frais...

Il a le statut de sportif de haut niveau. Est ce que je dois déposer une plainte ? Combien est ce que je peux espérer ...€ avec ou sans dépôt de plainte... Sachant que sur une île tout le monde se connaît humainement je ne suis pas certain de vouloir aller en justice il faut sa vaille le coup...

Que me conseillez vous ?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **21/04/2016** à **06:51**

Bonjour,

Non seulement vous devez déposer plainte, directement auprès du Procureur de la République, donc sans passer par les gendarmes ou la police, mais ce dépôt de plainte sera accompagné de "constitution de partie civile". Voyez votre avocat qui vous aidera dans ce domaine.